

**MAIRIE**

Place Charles de Gaulle  
59151 **ARLEUX**  
Tél 03 27 94 37 37  
Fax 03 27 94 37 38  
Mail mairie@arleux.com

**Le Maire de la Commune d'Arleux,**

VU les articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route et notamment les articles R417-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal n°2795-16 du 19 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures pour la sécurité publique et la viabilité des trottoirs et de la voirie communale ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit sur tous les trottoirs et les voies de circulation de la Commune d'Arleux.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Arleux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°2795-16 du 19 septembre 2016.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Arleux,
- Notifié à l'intéressé et affiché aux lieux et places ordinaires,
- Inséré au registre.

*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Fait à ARLEUX, le mercredi 06 janvier 2021,

**Le Maire,**



*Bull*